





# SEXOMONARCHIE



HENRI DE ROMÈGES

# SEXOMONARCHIE

Ces obsédés qui gouvernaient la France

Michel  
LAFON

*Tous droits de traduction, d'adaptation  
et de reproduction réservés pour tous pays.*

© Éditions Michel Lafon, 2013  
11-13, boulevard Paul-Émile-Victor – Île de la Jatte  
92521 Neuilly-sur-Seine Cedex

[www.michel-lafon.com](http://www.michel-lafon.com)

## AVERTISSEMENT

La chronique galante des rois de France a donné lieu à une littérature plus qu'abondante : des milliers d'opuscules, de brochures, de journaux, de souvenirs, de mémoires, d'études, de livres...

Disons-le tout de suite : on y trouve tout et son contraire. Des faits parfaitement avérés comme des événements totalement fictifs. La tentation était grande, pour un certain nombre de journalistes et de polygraphes, d'exploiter ce filon croustillant. Du coup, ils n'ont pas hésité à en rajouter.

Il est vrai qu'on ne prête qu'aux riches et que la matière était abondante. Mais tout historien qui se respecte doit démêler le vrai du faux, comme, en sens inverse, combler les trous, les omissions et les réserves. Il doit naviguer entre l'excessive pudibonderie de certains universitaires – qui ont souvent tendance à faire l'impasse sur tel aspect peu reluisant de leur héros – et l'imagination débridée d'auteurs guidés par le goût du sensationnel ou la malveillance pure et simple. Il doit écarter les libelles, se méfier des mémoires apocryphes, prendre avec des pincettes des témoignages de deuxième ou troisième main, faire la part des préventions de chacun, et recouper,

## SEXOMONARCHIE

recouper sans cesse. Dès qu'il y a un doute sérieux, tel ou tel comportement, telle ou telle anecdote doivent être écartés. Et quand il y a contradiction ou divergence entre spécialistes, elles doivent être scrupuleusement rapportées.

Certains auteurs affirment par exemple, et sans l'ombre d'un doute, que la reine Margot, la première femme d'Henri IV, a été la maîtresse de ses trois frères : Charles IX, Henri III et le duc d'Alençon ; d'autres que ce n'est que pure calomnie ; d'autres enfin, qu'elle n'a couché qu'avec un seul des trois, ou bien avec deux... Sur le cardinal Dubois, Premier ministre pendant la Régence, les opinions sont tout aussi tranchées : pour les uns, c'était un fieffé coquin, coureur de ribaudes, pourvoyeur de filles pour son maître le duc d'Orléans, participant régulier des orgies que celui-ci organisait dans ses différentes demeures ; pour les autres, c'est absolument impensable... Qui dit vrai ? D'autant que les auteurs ont souvent de pompeux titres universitaires à faire valoir, et des sources tout aussi impressionnantes...

Ce travail de sélection a conduit à ne retenir ici que ce qu'il y a d'avéré. Il n'y a pas de place pour les ragots et les calomnies manifestes. D'ailleurs, si l'on devait prendre pour argent comptant tout ce qui a été écrit, le propos perdrait en vraisemblance, donc en force. Trop, c'est trop. Les personnages deviendraient des pantins obscènes, sans autre épaisseur que celle de leur sexe. Or, ils étaient bien autre chose...

## AVANT-GOÛT...

Pendant près de quatre siècles, la France a été gouvernée par des obsédés sexuels, souvent doublés de dépravés.

Qu'il s'agisse des Valois au XVI<sup>e</sup> siècle, des Bourbons aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> ou des Bonaparte au XIX<sup>e</sup>, le constat est le même : un coït ininterrompu. Un bal d'adultères, de partouzards, de bisexuels, d'échangistes, de satyres, de violeurs, d'incestueux et de pédophiles. Sur les onze souverains (en incluant le Régent) qui occupèrent le trône de France entre Henri IV (1589) et Napoléon III (1870), seuls trois – Louis XIII, Louis XVI et Louis-Philippe – étaient des hommes à peu près « normaux » de ce point de vue<sup>1</sup>. Tous les autres n'ont cessé, d'un bout à l'autre de leur règne, de se vautrer dans le sexe – le plus chaste étant Napoléon I<sup>er</sup>, qui a quand même eu

---

1. On a délibérément passé sous silence Louis XVIII et Charles X. Le premier, obèse et goutteux, a été quasiment impuissant toute sa vie. Le second, qui fut un coureur patenté pendant la première partie de son existence, s'est ensuite confit en dévotion, fidèle jusqu'au bout à sa vieille maîtresse. Sa personnalité, très fade, ainsi que son court règne, simple intermède, ne méritent guère qu'on s'y attarde.

une soixantaine de maîtresses... Tous les autres, et aussi quasiment toute leur famille, ainsi que leur proche entourage.

L'histoire de la monarchie française est à cet égard une longue chronique sexuelle. Sexuelle, plus encore qu'érotique, car pour qu'il y ait de l'érotisme il faut un peu d'amour, et d'amour, il n'y en eut guère – ou fort peu. C'était plus affaire de consommation que de sentiment.

À côté des turpitudes de nos rois, les aventures de nos princes républicains contemporains font figure d'aimables fredaines. Par rapport aux pratiques de leurs lointains prédécesseurs, ce sont des enfants de chœur.

Comment expliquer cette frénésie ?

### **Personne, ou presque, pour les réprimander**

Écartons tout de suite la rengaine bien connue : « Tous les hommes de pouvoir sont des obsédés ! » Il faudrait déjà la nuancer, et distinguer la politique des autres formes de pouvoirs – économique, financier, culturel, médiatique, etc. Les chefs d'entreprise, par exemple, et tous ceux qui sont fascinés par l'argent, sont rarement dans ce cas : leur obsession est ailleurs. Harpagon est totalement indifférent au sexe. La politique, en revanche, est au départ affaire de séduction, et celle-ci est l'antichambre des plaisirs.

En outre, s'il est vrai que beaucoup d'hommes politiques – hier comme aujourd'hui – ont une hyperactivité sexuelle, celle-ci tient essentiellement à trois facteurs. D'abord à l'énergie hors du commun qu'exige leur

activité. Le rythme de la vie politique est épuisant : tous ceux qui ont approché de près ceux qui s'y consacrent ont été frappés par la passion qui les anime, leur dynamisme exceptionnel, leur résistance à toute épreuve. Il n'est donc pas très étonnant qu'ils soient, dans le domaine du sexe comme dans d'autres, des forces de la nature. Ensuite, la conquête du pouvoir est une excitation permanente, donc un aphrodisiaque puissant. Enfin, la notoriété qui l'accompagne attire les femmes – et les hommes – comme un fanal les lucioles.

Pourtant, chez nos monarques – à part ce dernier trait commun –, point de nature prédisposée, et point de conquête, le pouvoir leur étant le plus souvent dévolu par le simple jeu de la succession. Il faut donc chercher d'autres explications.

La première, c'est l'ennui. Tous ces hommes et ces femmes (hormis Napoléon) ont été placés sur le trône, ou sur ses marches, par le hasard de la naissance. Rien, dans leur caractère, ne les prédisposait à exercer le pouvoir, encore moins un pouvoir absolu.

Rares sont les hommes faits pour être rois. Il faut un tempérament bien particulier. Et rien, dans l'éducation de nos monarques, souvent approximative quand elle n'était pas bâclée, ne les avait préparés à cet exercice particulièrement ardu. Les princes étaient mal élevés, c'est une constante de l'histoire – même s'ils avaient parfois des précepteurs fameux, comme Bossuet ou Fénelon. Convaincus de la supériorité naturelle de leur race, confiants dans la solidité du système héréditaire, leurs géniteurs négligeaient leur apprentissage.

## SEXOMONARCHIE

Personne, enfin, dans leur entourage, n'osait leur dire leurs quatre vérités. Il arrivait qu'ils choisissent des collaborateurs compétents (Sully, Richelieu, Colbert, Turgot...), mais ceux-ci étaient soumis au bon plaisir du prince et révocables quand bon lui semblait. Et dans leur sphère privée, le sujet était tabou : seuls leurs mères ou leurs confesseurs osaient les admonester – ces derniers toutefois avec prudence –, mais il était rare qu'ils les écoutent. La plupart du temps, ils étaient livrés à eux-mêmes.

Ils ont dû accepter une charge écrasante, une contrainte quotidienne, qui, neuf fois sur dix, contrariait une nature faite pour la chasse, l'architecture, la poésie, la botanique, la serrurerie, les voyages, ou les joies simples d'une vie ordinaire. Joies qui leur étaient interdites, car leur fonction, précisément, n'était pas ordinaire. Il fallait bien trouver des distractions, des compensations aux obligations de leur rang, et la plus facile, celle qui s'offrait en permanence, c'était le sexe. L'obséquiosité et la dévotion qui les entouraient étaient telles qu'ils n'avaient qu'à se baisser. Un seul regard du roi, et l'objet du désir – quel que fût son sexe – se livrait à ses moindres caprices.

Ce faisant, les souverains ont allègrement foulé aux pieds les règles de bienséance de leur temps. Les mœurs avaient beau être, à certaines époques, plutôt permissives – notamment sous la Renaissance et au XVIII<sup>e</sup> siècle libertin –, les affaires du sexe avaient beau être plus « naturelles » qu'aujourd'hui et moins encombrées de morale, il y avait quand même des codes, des choses autorisées et d'autres non, des pratiques tolérées et d'autres réprouvées, voire interdites. Quelques époques furent même très sourcilleuses sur ce chapitre : le XVII<sup>e</sup> siècle,

le Premier Empire, et tout le XIX<sup>e</sup> siècle, de pudeur bourgeoise.

Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, en effet, l'Église et la monarchie n'ont cessé de combattre la sexualité extraconjugale. « Les concubins, lit-on dans le *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, qui étaient nombreux dans tous les milieux au Moyen Âge, ont été systématiquement dénoncés en chaire, et excommuniés jusqu'à ce qu'ils se séparent. » Cette politique a rencontré un réel succès : au XVI<sup>e</sup> siècle à Nantes, par exemple, 50 % des naissances illégitimes (conçues hors mariage) étaient le fruit d'une union stable ; il n'y en avait plus que 2,5 % à la fin du XVIII<sup>e</sup>.

Le siècle de Louis XIV, notamment, fut particulièrement vertueux. Les naissances illégitimes devinrent extrêmement rares : à peine 1 %, niveau exceptionnellement bas. Au moins 80 % des jeunes filles non mariées étaient globalement chastes. À cette époque, on ne badine pas avec l'amour.

Quant aux pratiques sexuelles, elles étaient elles aussi soumises à un code des plus sévères. L'homosexualité (comme la sodomie, le « vice ultramontain ») était une pratique réprouvée : ses adeptes encouraient le bannissement, la prison et l'excommunication. On la rencontrait surtout chez les hommes privés de femmes (soldats, prisonniers, marins, galériens), mais aussi, et à foison... chez les grands seigneurs de la cour<sup>1</sup> !

Au moment même où les souverains faisaient preuve à titre personnel d'une sexualité débridée, et souvent

---

1. Toutes ces études et statistiques sont tirées de Lucien Bély (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, et de François Bluche (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 2005.

dévoyée, ils imposaient à leurs sujets une conduite irréprochable. En 1560, en pleine époque des Valois, réputés pour leur vie licencieuse, François II prit une ordonnance qui interdisait purement et simplement la prostitution – en raison de la progression inquiétante de la syphilis –, tandis que la cour était le théâtre d'épisodes plus que scabreux. En 1658, Louis XIV ordonna d'emprisonner à la Salpêtrière les femmes coupables de prostitution, de fornication et d'adultère, alors que lui-même ne cessait d'entretenir des relations avec des femmes mariées. Deux siècles plus tard, le Second Empire s'érigera constamment en gardien de la morale publique, poursuivant Flaubert (*Madame Bovary*), et faisant condamner Baudelaire (*Les Fleurs du mal*) pour obscénité, alors que Napoléon III était, de longue date, un grand consommateur de prostituées et un habitué de parties fines...

On pourrait penser que ce libertinage à contre-courant était celui d'un ordre – la noblesse –, qui jouissait déjà d'énormes privilèges (notamment fiscaux) et avait une tendance naturelle à s'affranchir des règles applicables au commun des mortels. Il n'en n'est rien : dans le domaine sexuel, la plupart des représentants de cet ordre avaient une vie plutôt rangée. Le hobereau de province, s'il lui arrivait de faire quelques entorses à la morale en vigueur et de s'amuser dans sa jeunesse avec des filles de paysans, retrouvait vite le droit chemin une fois marié.

L'immense majorité des contemporains de Louis XIV, de Louis XV ou de Napoléon III ne se roulaient donc pas dans le stupre : la décence la plus élémentaire, l'Église ou la morale bourgeoise veillaient.

S'il fallait enfin une ultime preuve de l'anomalie de la conduite des princes et de leur entourage par rapport aux mœurs de leur temps, elle nous est apportée par les intéressés eux-mêmes. Henri III, Louis XIV et Louis XV sont régulièrement la proie d'épouvantables remords. Ils ont bien conscience de transgresser non seulement la morale commune, mais aussi les lois naturelles et, plus encore, les préceptes de l'Église, qui, pour eux comme pour leurs contemporains, sont l'expression des commandements divins. Ils connaîtront tout au long de leur vie – et pas uniquement dans la vieillesse ou à l'approche de la mort – de terribles angoisses qui leur vaudront bien des nuits blanches et déboucheront parfois sur de véritables crises mystiques. Ils ont une peur panique d'être condamnés sans appel et de rôtir en enfer. Perspective dont leurs confesseurs, les prêtres et les prélats qui les entourent – et parfois le pape lui-même – ne cessent de les menacer. « Reprenez-vous, Sire, ou vous serez damné dans la vie éternelle ! » Tel est le péril qui les poursuit sans relâche. Ils font alors acte de contrition, exilent leur favorite du moment et promettent solennellement de rentrer dans le droit chemin. Sur le coup, ils sont sincères. Mais ils retombent très vite dans leurs habitudes...

### Une caste hors du monde

Ce mépris de la bienséance était contagieux. Ce qui frappe, c'est à quel point leur entourage était aussi dépravé qu'eux. Il est vrai que l'exemple venait de haut et que, pour les parents du monarque, soigneusement

écartés du pouvoir et cantonnés dans des rôles de pure représentation, la tentation était encore plus grande. L'oisiveté est la mère de tous les vices, dit l'adage. Ces altesses inutiles – frères, sœurs, enfants, cousins, neveux, etc. – se livraient à la débauche autant que leur souverain. L'exemple des Valois et des Bourbons est à cet égard édifiant : c'est un concours d'adultères et d'orgies. Citons un seul exemple – entre mille –, celui d'Henri II de Guise, le petit-fils du Balafré, au XVII<sup>e</sup> siècle : archevêque de Reims à quinze ans, il entretient à vingt ans une liaison avec ses deux cousines, Bénédicte et Anne-Marie de Gonzague ; la première est abbesse d'Avenet, la seconde cloîtrée dans le même monastère. Cet homme d'Église qui ne croit en rien revêt l'une de ses maîtresses d'un habit de chanoine avant de la trousser ; en visite dans un couvent dirigé par sa sœur, il saute sur deux nonnes. « Dieu est trop honnête pour craindre d'être cocu ! » répond-il à ceux qui lui reprochent de s'en prendre aux « épouses de Jésus-Christ ».

Les familiers des monarques ne sont pas en reste. Courtisans, favoris, ministres et même les domestiques rivalisent d'imagination. La cour, avant même qu'elle soit organisée et codifiée par Louis XIV, a toujours été un lupanar. Tout le monde couchait avec tout le monde. La monarchie n'était pas à l'unisson du peuple : c'était un repaire de princes et de seigneurs vivant à l'écart, dans ce domaine comme dans bien d'autres. Une caste à part.

Cet affranchissement des règles communes tenait aussi à l'ordre social en vigueur. De même que les rois et les princes sont imbus de leur rang, la haute noblesse, surtout à partir des Valois, l'est tout autant du sien.

Toute la haute noblesse, non seulement les familles « d'extraction chevaleresque » comme on disait – c'est-à-dire la vieille noblesse d'épée – mais aussi les familles de la grande bourgeoisie récemment anoblies par l'achat de charges – la noblesse de robe –, adopte très vite la mentalité de l'ancienne aristocratie dont elle vient grossir les rangs. Ces bourgeois s'étaient pourtant élevés par le travail et le mérite, mais leur évolution illustre parfaitement le mot de Chateaubriand : « L'aristocratie commence dans les honneurs, se poursuit dans les privilèges, et finit dans les vanités. »

Le gratin des deux premiers ordres (le clergé et la noblesse) considère de bonne foi qu'ils forment une caste d'exception face à un tiers état (90 % de la population) essentiellement composé de paysans. À eux donc le pouvoir – tous les pouvoirs –, les emplois, les offices, les prébendes. Le népotisme – le meilleur moyen qu'on ait jamais trouvé pour confisquer le pouvoir – atteint alors des sommets. Quelques familles vont, de père en fils, monopoliser les plus hautes fonctions – comme les Colbert, les d'Argenson ou les Phélypeaux. Cette dernière dynastie occupera pendant deux siècles, sans interruption, des postes au sommet de l'État – secrétaires et ministre d'État.

Ce n'est pas qu'ils se croient tout permis : tout leur est *effectivement* permis. Leur suffisance, qui nous paraît aujourd'hui insupportable, est autant le fruit de l'organisation de la société qu'une manifestation de leur nature. Tout leur est dû. Comment s'étonner, dans ces conditions, qu'ils agissent à leur guise dans leur vie privée et envoient promener les conventions ?

## SEXOMONARCHIE

Leur sexualité était souvent double, « à poil et à plume » comme on disait au XVII<sup>e</sup> siècle – c'est-à-dire à voile et à vapeur. Comme à l'époque des Romains. On sait que César, par exemple, était bisexuel. Un grand nombre de Valois et de Bourbons étaient des homosexuels patentés, ce qui ne les empêchait pas de faire de nombreux enfants – à leurs épouses légitimes comme à leurs maîtresses. Quant aux amours saphiques, elles n'étaient pas rares : la princesse de Monaco (qui fut la maîtresse passagère de Louis XIV), les comtesses de Frontenac et de Fiesque – pour ne citer qu'elles – étaient connues pour ce goût et ne s'en cachaient pas.

Les conventions du mariage, à commencer par la première d'entre elles, la fidélité conjugale, n'entraient pas en ligne de compte, pas plus chez les femmes que chez les hommes, puisque les unions n'étaient que de convenance, contractées pour des raisons politiques (des alliances), financières (des dots) ou sociales (rester dans son milieu) – et souvent même les trois. Il arrivait qu'il y eût de l'estime entre époux, très rarement de l'amour. Dès lors, l'infidélité était largement tolérée de part et d'autre – plus pour les hommes, il est vrai, que pour leurs épouses, essentiellement pour des questions de convenance. D'où la résignation des femmes trompées et la complaisance des maris cocus, surtout quand ils devaient ce statut au roi.

À force de fornicuer, ils en étaient venus à considérer le sexe comme la chose la plus banale du monde. Ils ne se cachaient guère et ne faisaient pas montre d'une

## AVANT-GOÛT...

pudeur excessive. Comme ils s'y livraient eux-mêmes, les débordements en tout genre de leurs familiers n'influençaient en rien leur jugement sur les hommes, leurs projets matrimoniaux, encore moins leurs décisions politiques. On n'a jamais vu un prince écarter quelqu'un pour inconduite dans ce domaine : la morale et le sexe étaient totalement déconnectés.

L'amour et le sexe aussi. On a vu des rois et des princes se languir pour des femmes – ou des hommes –, dévorés par la passion la plus élevée, la plus chaste, souffrir pour l'élu(e) de leur cœur et continuer cependant à mener une vie dissolue. Ils envoyaient des billets doux à leur dulcinée à midi et en troussaient une autre à minuit.

\*  
\*\*

Les historiens ne font pas l'impasse sur le sujet ; la plupart des biographes rendent compte des mœurs, pour le moins baroques, de ces princes, sans fausse pudeur, n'hésitant même pas, parfois, à donner quelques détails croustillants pour pimenter leur récit. Mais la question n'est jamais traitée en tant que telle : elle est abordée au détour de chapitres sur la vie privée, la cour, les arts, l'argent, la diplomatie, la religion, le système social, la guerre ou la politique. On l'évoque à telle ou telle page, le lecteur s'indigne ou sourit, mais cet éparpillement ne lui permet pas de prendre la mesure du phénomène. Celui-ci n'est jamais considéré, en somme, comme une dimension constitutive du pouvoir monarchique. Ce qu'il est pourtant.

De plus, ces biographes, tous épris de leur sujet, sont d'une constante indulgence envers ces dérèglements<sup>1</sup>. Henri IV était un violeur récidiviste ? Peut-être, mais quel bon prince il fut ! Le Régent était incestueux ? Oui, mais il a eu une enfance difficile... Louis XV était pédophile ? Allons, allons, on a beaucoup exagéré... Ils étaient tous vérolés au dernier degré ? Les pauvres, on savait si mal soigner en ce temps-là... Et puis, que voulez-vous, affirment-ils tous en chœur, c'étaient les mœurs de l'époque !

### Un passe-temps ruineux

Au-delà du jugement que chacun est libre de porter, cette addiction ne fut pas sans conséquences financières et politiques. Passons sur le fait qu'elle empiétait largement sur le temps que les souverains étaient censés accorder aux affaires de l'État : on peut affirmer sans se tromper que la plupart de nos rois ont consacré bien plus d'heures à la galanterie – pour employer un euphémisme – qu'à la conduite des affaires.

Mais ils y ont aussi consacré des fortunes ! Les monarques n'ont cessé de doter grassement leurs maîtresses ou leurs amants, ainsi que toute la famille de ces

---

1. Même le vertueux François Bayrou, auteur d'une biographie d'Henri IV, trouve à son héros toutes les circonstances atténuantes. Quant à Jacques de Saint-Victor, dans un ouvrage fort bien documenté sur madame du Barry, il écrit que « si le roi vient se divertir avec des filles de quatorze, quinze ans, parfois même plus jeunes, ce n'est pas pour satisfaire un goût pédophile, mais pour prévenir tout danger vénérien »...

derniers : parents, frères, enfants, oncles, neveux, cousins, sans oublier les obligés... Il n'était pas rare qu'Henri IV verse à sa maîtresse Gabrielle d'Estrées l'équivalent de plusieurs millions d'euros. Sully, son Premier ministre, ne cessera de s'alarmer des dépenses personnelles du roi. Il note dans ses Mémoires : « Je voyais avec un regret profond dissiper un argent qui aurait pu être si utilement employé. J'ai calculé ce qu'Henri dépensait ordinairement chaque année en bâtiments, pour son jeu, pour ses maîtresses, pour ses chiens de chasse, et j'ai trouvé qu'il n'en allait pas moins de douze cent mille écus [plus de 100 millions d'euros...], somme suffisante pour entretenir quinze mille hommes d'infanterie... »

Quant à Louis XIV, la liste de ses libéralités est impressionnante.

Une année, pour leurs seules étrennes, les deux enfants que Louise de La Vallière avait donnés au roi reçurent 300 000 livres (4,5 millions d'euros<sup>1</sup>). À la même époque, le total des pensions accordées aux artistes et écrivains atteint 118 000 livres, soit même pas la moitié.

Le Roi-Soleil ne s'en tient pas là. Il dépense 40 000 livres (600 000 euros) pour l'entretien des autres enfants qu'il a eus avec la marquise de Montespan. Dans le même temps, la troupe de Molière reçoit 1 000 livres (15 000 euros), et Racine 2 000 (30 000 euros). Louis XIV protecteur des arts et des lettres, certes, mais d'abord de ses multiples familles adultérines !

---

1. Pour les modalités de conversion d'écus, de livres et de francs en euros, voir la « Note sur la conversion des monnaies aux différentes époques » p. 73.

## SEXOMONARCHIE

En 1668, il commande pour la Montespan la construction du château de Clagny, à Versailles, pour 2 millions de livres (30 millions d'euros). Ce château mobilisera plus de mille ouvriers. C'est 2 % du budget de l'État<sup>1</sup> ! Deux mille fois la somme accordée à Molière ! Il la couvrira régulièrement de bijoux, une fois pour 600 000 livres (9 millions d'euros).

En 1674, il offre à Françoise Scarron – qui n'était encore que la gouvernante des bâtards qu'il avait eus avec la Montespan avant de devenir marquise de Maintenon – une gratification de 100 000 livres (1,5 million d'euros), ce qui lui permet d'acheter le château dont elle portera le nom.

En 1680, en guise d'adieu à sa dernière favorite, Angélique de Fontanges, il lui octroie une pension de 20 000 écus (900 000 euros). La même année, lorsque sa fille adultérine Marie-Anne, dite « Mademoiselle de Blois », se marie avec le prince de Conti, il lui fait une dot royale : un million de livres (15 millions d'euros), plus une rente de 100 000 livres (1,5 million d'euros). Pour ses noces, il lui octroie 50 000 écus (plus de 2 millions d'euros), auxquels il ajoute 100 000 livres pour le trousseau (1,5 million d'euros).

Encore faut-il ajouter les innombrables gratifications, pensions, rentes, dotations, versées à la famille de ses favorites. La marquise de Montespan, notamment, était insatiable, contrairement à madame de Maintenon qui montra toujours, dans ce domaine comme dans d'autres,

---

1. Quand Colbert est aux affaires, le budget de l'État est de l'ordre de 100 millions de livres (ces chiffres sont tirés des ouvrages de Jean-Christian Petitfils, notamment de son *Louis XIV*, Paris, Perrin, 1995).

une certaine décence. La Montespan, elle, n'avait de cesse d'arracher au roi de l'argent et des places pour sa nombreuse parentèle. Elle fit nommer son père gouverneur de Paris et sa sœur abbesse de Fontevraud, obtint des régiments pour son frère, maria sa nièce et son neveu aux plus riches partis de France... La princesse de Soubise, une autre maîtresse de Louis XIV, fit nommer son frère cardinal, et son mari, un homme pourtant médiocre, lieutenant général, puis gouverneur...

Au total, sur toute la période de son très long règne (soixante-douze ans), le sexe a dû coûter à Louis XIV – c'est-à-dire à la France, les finances publiques n'étant pas vraiment dissociées de la cassette royale – des centaines de millions d'euros, engloutissant une part non négligeable du budget de l'État. Presque autant que le château de Versailles<sup>1</sup>...

Et si le Roi-Soleil était particulièrement généreux, tous les souverains ont agi de la sorte.

Louis XV, qui était pourtant près de ses sous, versait à sa dernière maîtresse, madame du Barry, 300 000 livres (3 millions d'euros) de pension mensuelle et lui offrit pour plus de 10 millions d'euros de bijoux. Au cours des cinq années qu'a duré son règne, elle a reçu près de 15 millions de livres, soit 150 millions d'euros. On sait,

---

1. Les bâtiments et les jardins de Versailles ont coûté 70 millions de livres, soit environ un milliard d'euros. Si l'on ajoute la machine de Marly, la dérivation de l'Eure, l'ameublement et les achats d'œuvres d'art, on arrive à un total de 1,5 milliard. C'est, chaque année pendant trente ans, 3 à 4 % du budget de l'État (d'après Jean-Christian Petitfils, *Versailles, la passion de Louis XIV*, Boulogne-Billancourt, Timée Éditions, 2005).

par un calcul précis<sup>1</sup>, qu'elle engloutissait chaque année 10 % des dépenses de la maison du roi, soit 1 % du budget de l'État ! Par ailleurs, Louis XV dotait systématiquement ses « petites maîtresses » – avec qui il ne passait parfois qu'une heure – de 500 000 euros, plus une rente annuelle de 50 000 euros. Or, il en eut un nombre incalculable...

Napoléon III n'est pas en reste : il versera 5,5 millions de francs (60 millions d'euros) à sa maîtresse anglaise – qui, il est vrai, lui avait avancé de fortes sommes. Durant sa liaison avec la comtesse de Castiglione, qui n'était même pas la favorite en titre et qu'il trompait abondamment, il lui octroyait 4 millions d'euros par mois...

On comprend dès lors l'empressement des candidates et de leur famille : on se bousculait au portillon. On ne compte plus les rivalités féminines pour conquérir les sens du roi ou de l'empereur, les complots, les comédies, les faux-semblants, les calomnies, les pièges, les chausse-trappes, les « philtres d'amour » : un vrai nœud de vipères. Ni les intrigues pour mettre une fille ou une nièce dans le lit du monarque. Outre l'honneur, c'était la fortune assurée. Ce fut une bonne partie de l'occupation des milliers d'oisifs de la cour.

Car les amours royales étaient souvent vénales : le père d'Henriette d'Enragues, l'une des dernières passions d'Henri IV, négociera, en proxénète qui se respecte, la virginité de sa fille pour un château ainsi que les terres environnantes, plus 100 000 écus (près de 10 millions

---

1. Dans Jacques de Saint-Victor, *Madame du Barry. Un nom de scandale*, Paris, Perrin, 2002.

## AVANT-GOÛT...

d'euros). Il demandera même un bâton de maréchal ! Et il sera loin d'être le seul à bénéficier des largesses royales. Un siècle et demi plus tard, quatre des cinq filles du marquis de Mailly-Nesle furent, quasiment en même temps, maîtresses de Louis XV : la famille, qui n'était déjà pas pauvre, en ressortit plus riche que jamais. Les exemples de ce type sont innombrables.

Les conséquences politiques ne furent quant à elles pas négligeables. Rares, il est vrai, furent les maîtresses royales qui eurent une grande influence sur la conduite des affaires. Mais lorsque c'était le cas, elle pouvait être déterminante. On n'en citera que deux : Gabrielle d'Estrées et la marquise de Pompadour. En 1598, la première fit tout pour convaincre Henri IV de signer l'édit de Nantes, qui accorda la liberté de culte aux protestants et mit fin à des décennies de guerres civiles. La seconde installa Bernis, puis Choiseul, le tout-puissant ministre de Louis XV, et ne cessa jamais d'appuyer leurs initiatives : à eux deux, Bernis et Choiseul réorientèrent la diplomatie française en se rapprochant de l'Autriche, l'ennemi héréditaire, et convinquirent Louis XV d'abandonner le premier empire colonial français.

### Quelques gouttes de sang royal...

Une autre conséquence, plus insolite, des folies sexuelles de nos monarques est que chaque Français a de fortes chances d'avoir quelques gouttes de sang royal ou impérial dans les veines.

## SEXOMONARCHIE

Il est impossible de compter avec précision le nombre d'enfants naturels issus des liaisons royales, qu'elles aient été passagères ou durables. Une seule certitude : ils sont légion.

Deux généalogistes érudits et réputés, Joseph Valynseele et Christophe Brun, ont consacré un ouvrage à la descendance des enfants illégitimes de Louis XV<sup>1</sup>. Après s'être livrés à une analyse pointilleuse et avoir écarté ceux pour lesquels subsiste le moindre doute, ils n'ont retenu que huit enfants naturels et recensé plus de cinq cents familles descendant d'eux aujourd'hui – donc directement du roi par la main gauche. C'est-à-dire, quand même, plusieurs milliers d'individus<sup>2</sup>.

---

1. Christophe Brun et Joseph Valynseele, *Les Bâtards de Louis XV et leur descendance*, Paris, Perrin, 1992.

2. La généalogie obéit à la règle de base suivante : si l'on considère qu'un couple a en moyenne deux enfants par génération (trente ans), un homme (ou une femme) né en 1950 a deux enfants en 1980 et quatre petits-enfants en 2010. Son père, né en 1920, qui a eu également deux enfants, a quatre petits-enfants et huit arrière-petits-enfants. Le nombre théorique de descendants est égal à  $2^n$ ,  $n$  étant le nombre de générations.

On arrive très vite à des chiffres importants. Ainsi, un homme né autour de 1700 (dix générations), comme Louis XV, a théoriquement aujourd'hui mille descendants. Un homme né autour de 1600 (quatorze générations), comme Louis XIII, a seize mille descendants. Et un homme né autour de 1500 (dix-sept générations), comme François I<sup>er</sup>, a cent trente mille descendants.

Cette loi est évidemment contrariée par la nature, sinon la Terre serait aujourd'hui peuplée de milliers de milliards d'hommes... À lui seul, Charlemagne aurait mille milliards de descendants ! La mortalité infantile – qui a été, jusqu'à une date récente, considérable –, les épidémies, les guerres, l'émigration et, surtout, l'union entre parents, même éloignés, font considérablement chuter cette moyenne. Au moins sur le long terme.

Leur estimation, aussi rigoureuse soit-elle, est certainement très en dessous de la réalité, tous les historiens en conviennent. Louis XV, en effet, a couché avec des centaines de femmes, peut-être mille, peut-être plus encore<sup>1</sup>. Nos généalogistes ne recensent que huit enfants naturels sûrs (d'autres évoquent le double...), parce que, les concernant, il y a des témoignages concordants, et parfois même des traces écrites. Mais huit enfants pour un homme qui, pendant quarante ans, a connu tant de femmes, c'est quand même étonnamment peu. Certes, elles ne sont pas toutes tombées enceintes. Certes encore, la mortalité infantile était à l'époque très élevée. Mais la pilule n'existait pas non plus...

En outre, pour Louis XV comme pour tous les autres souverains, beaucoup de naissances, surtout celles issues d'aventures hâtives avec des femmes de basse condition, étaient soigneusement cachées et rarement recensées. Quand elles n'étaient pas tout simplement ignorées des intéressés eux-mêmes. Une fille séduite une nuit, ou une heure, pouvait disparaître dans la nature et ne plus jamais donner signe de vie. Henri IV a-t-il su que la paysanne avec qui il avait passé quelques minutes dans une botte de foin, sur une route de France, avait mis au monde neuf mois plus tard un petit garçon ? Louis XIV a-t-il appris que la domestique qu'il avait troussée à la hâte, dans un recoin du château de Saint-Germain, avait dû quitter son emploi six mois plus tard parce qu'elle était grosse ? Louis XV a-t-il eu connaissance de toutes les naissances qui ont eu lieu après ses visites dans son

---

1. Voir chapitre 4.

bordel privé, où on lui réservait des jeunes filles vierges ? La réponse est clairement « non ».

Il est même arrivé à Louis XV, comme à Henri IV, à Louis XIV ou à Napoléon I<sup>er</sup>, qui le raconte<sup>1</sup>, de ne rien savoir de la femme qu'ils avaient brièvement tenue dans leurs bras : ni son identité, ni son origine, ni sa situation, ni ce qu'elle était devenue...

Admettons cependant la comptabilité concernant Louis XV : une dizaine d'enfants illégitimes seulement. Il ne s'agit pourtant là que d'un seul souverain. Depuis François I<sup>er</sup>, ils sont une quinzaine à avoir occupé le trône de France. La plupart ont eu, eux aussi, de nombreux bâtards. On en dénombre officiellement une quinzaine (connus) pour Henri IV, autant pour Louis XIV, une dizaine pour Napoléon III.

Mais surtout, ils avaient tous des frères, des fils, des cousins, des neveux, qui ont, comme eux, collectionné les aventures et les maîtresses. Sur près de quatre siècles (1500-1870), cette population de princes de sang royal ou impérial qui ont mené la belle vie se chiffre à plusieurs centaines de personnes. Ils ont eu, en tout, des milliers d'enfants illégitimes. Ce sont donc des centaines de milliers de familles – et donc des millions d'individus – qui ont aujourd'hui du sang royal ou impérial dans les veines...

Ces individus appartiennent à toutes les couches de la société, de la plus haute à la plus modeste. En effet,

---

1. Voir chapitre 5.

les rois et les princes n'étaient pas regardants sur l'origine sociale de leurs passades, voire de leurs favorites en titre : le fils aîné de Louis XIV, qui aurait dû être roi si la mort ne l'avait emporté avant son père, vécut avec des comédiennes ; la comtesse du Barry, maîtresse de Louis XV, née Jeanne Bécu, était la fille d'une domestique ; la compagne du prince de Condé était une ancienne prostituée ; Napoléon III, avant d'être empereur, vécut avec une lingère dont il eut deux enfants...

Tous ont troussé allègrement beaucoup de filles du peuple ou de la petite bourgeoisie, sans se soucier de leur origine. Les enfants qui furent issus de ces brèves rencontres, illégitimes et non reconnus – ce qui est le cas de la plupart d'entre eux –, n'étaient pas toujours au courant de leur filiation : on en a beaucoup d'exemples. Ils furent élevés dans le milieu où ils étaient nés : ce pouvait être une ferme, une boutique ou un château... Il y a trente ou quarante ans, l'historien André Castelot dénicha une descendante directe de Louis XIV qui était... femme de ménage.

Et qui sait ? Cette femme de ménage pouvait très bien descendre d'une marquise ou d'une comtesse, qui avait confié le fruit de son amour clandestin à une modeste famille d'adoption. Car même quand ces enfants étaient issus de « femmes de condition » – comme on disait à l'époque –, ils restaient des bâtards, dans une société qui ne plaisantait pas avec la naissance, même au plus haut niveau : la princesse Palatine, mère du Régent, fut outrée du mariage de son fils, le duc d'Orléans, avec une fille adultérine de Louis XIV<sup>1</sup>.

---

1. Voir chapitre 3.

## SEXOMONARCHIE

Les bâtards n'étaient pas admis dans le milieu dont ils étaient issus et pouvaient déchoir très vite. L'un des deux fils naturels de Napoléon I<sup>er</sup>, Charles Léon, qu'il avait pourtant eu avec une femme de bonne famille, dégringola rapidement dans l'échelle sociale : joueur, viveur, arnaqueur, il fit de la prison pour dettes, se maria avec une couturière et mourut dans la misère. Son petit-fils, qui épousa une modiste, était, en 1950, contrôleur d'autobus. Trois générations seulement le séparaient de l'Empereur...